



Mon père vit sous une fausse identité depuis 25 ans

Par **sandyfelten**, le **27/03/2013** à **00:33**

Bonjour,

Voilà mon père est venu en France il y a plus de 25 ans, il a ensuite pris l'identité d'une personne décédée, à l'aide de plusieurs amis, et a vécu jusqu'aujourd'hui sous cette identité. Il avait d'abord une carte de séjour à renouveler.

Il a été naturalisé français il y a quelques années. Donc il possède maintenant un passeport, une carte d'identité française, etc.

1. Que risque-t-il s'il est dénoncé par un de ses amis ?
2. Ma mère et moi-même étant au courant, risquons-nous des poursuites ?
3. Pourrait-il être renvoyé vers son pays d'origine ?

Merci d'avance pour votre aide
Sandy

Par **citoyenalpha**, le **30/03/2013** à **17:15**

bonjour

[citation]1. Que risque-t-il s'il est dénoncé par un de ses amis ?[/citation]

il encourt des poursuites pénales pour faux usage de faux, s'être fait délivrer un document public à l'aide d'un faux..

L'emprisonnement est encouru.

[citation]2. Ma mère et moi-même étant au courant, risquons-nous des poursuites ?[/citation]

non vous n'encourez pas des poursuites si vous ne l'avez pas assisté. Toutefois des conséquences juridiques peuvent découler du retour à son identité d'origine

[citation]3. Pourrait-il être renvoyé vers son pays d'origine ?[/citation]

oui il est possible que suite à la découverte de sa véritable identité et faute de pouvoir justifier d'un titre de séjour la préfecture ou le tribunal ordonne l'expulsion de votre père.

Restant à votre disposition

Par **amajuris**, le **30/03/2013** à **17:18**

bjr,

surtout sa naturalisation peut être remise en cause avec toutes ses conséquences.

cdt